

FICHE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Parents :

	PERE	MERE	AUTRE (précisez) _____
N° CAF			
NOM/PRENOM :			
Nom de jeune fille (<i>si marié</i>) :			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :			
VILLE :			
Tél. du domicile :			
Portable			
Mail			
Tuteur légal de l'enfant			

Enfant (s) :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
NOM				
PRENOM				
Date de naissance				
Lieu de naissance				
Participation au camping				
Baignade				
Transport en commun				
Etre sur les photographies				
L'enfant peut-il rentré seul				

J'inscris mon enfant pour

Le centre en entier				
La 1ere semaine				
La 2ème semaine				
La 3ème semaine				
La 4ème semaine				

Uniquement pour juillet

Remarques ou demandes particulières :

Les enfants âgés de **4 à 6 ans** font une journée découverte au camping, ils n'y dorment pas (généralement fin de la 3^{ème} semaine)
Les enfants âgés de **7 à 9 ans** font trois jours et deux nuits au camping (généralement la 2^{ème} et/ou 3^{ème} semaine)
Les enfants âgés de **10 à 14 ans** font cinq jours et quatre nuits au camping (généralement 1^{ère} semaine du centre)
En cas de refus des parents de mettre leur enfant au camping, celui-ci ne pourra participer à l'ALSH durant la semaine concernée. En effet, pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'enfant ne pourra être transféré dans un autre groupe. Pour plus d'information contacter M. Fache Julien, directeur de l'ALSH.

En cas de maladie le médecin traitant est :

Docteur : _____ à : _____

Tel : _____

Mutuelle : _____ N° de mutuelle : _____

Assurance : _____ N° assurance : _____

Adresse de l'assureur : _____

L'ATTESTATION D'ASSURANCE **RESPONSABILITE CIVILE** ou **SCOLAIRE** (indiquant « activités extra-scolaires ») DOIT ETRE FOURNIE **OBLIGATOIREMENT** LORS DE L'INSCRIPTION, ELLE DOIT ETRE AU NOM DE CHAQUE ENFANT

EN CAS D'URGENCE, personne à prévenir :

1° Nom/Prénom :		Lien avec l'enfant :	
Téléphone fixe :		Tél. Portable :	
2° Nom/Prénom :		Lien avec l'enfant :	
Téléphone fixe :		Tél. Portable :	
3° Nom/Prénom :		Lien avec l'enfant :	
Téléphone fixe :		Tél. Portable :	

Une tierce personne est-elle autorisée à venir chercher l'enfant ?

OUI NON

Nom et Prénom autorisé à venir chercher l'enfant :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'autorisation de sortie de territoire n'est plus obligatoire.

Cependant, et quel que soit l'âge de l'enfant, ce dernier doit **OBLIGATOIREMENT** posséder une carte d'identité.

Elle devra être présentée lors de l'inscription.

L'enfant est-il incontinent (*) ? le JOUR : OUI NON la NUIT : OUI NON

Si oui, prévoir le change durant le centre de loisirs (de jour comme de nuit)